

AIDE-MEMOIRE

Conditions d'embauche détaillées suite à l'appel à candidatures pour le poste du chargé(e) de la communication, engagé(e) soit sous le statut du fonctionnaire communal soit sous le statut de l'employé communal à raison de 40 heures par semaine, pour les besoins du service culture et communication.

Nous vous prions de lire attentivement l'aide-mémoire avant de postuler pour le poste en question.

a) Conditions d'admissibilité :

Pourront concourir les candidats (m/f) répondant aux critères suivants :

- âgés de 18 ans au moins
- en possession d'au moins d'un diplôme luxembourgeois de fins d'études secondaires, soit d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires techniques, soit d'un certificat portant sur des études à l'étranger reconnues équivalentes par le ministre de l'Education Nationale, soit d'un diplôme universitaire dans un domaine en relation avec la communication ;
- faisant preuve de connaissance approfondie des trois langues administratives au Luxembourg

b) Profil recherché :

- avoir le sens de l'organisation et savoir travailler de façon autonome
- avoir le sens des responsabilités
- être disposé à travailler en équipe
- maîtriser les outils informatiques courants
- bonnes capacités rédactionnelles
- une expérience professionnelle en rapport avec les missions demandées sera considérée comme atout

c) Missions et tâches :

- gestion des relations publiques de la commune
- gestion de la Corporate Identity de la commune
- rédaction des communiqués de presse
- gestion du magazine #KaylTétange
- gestion des dépliants
- gestion du contenu du site internet, des réseaux sociaux et de l'application mobile

d) Pièces à joindre :

1. lettre de motivation
2. notice biographique (CV) avec photo récente
3. copie de la carte d'identité ou du passeport
4. extrait récent du casier judiciaire (de moins de deux mois)
5. copie des certificats ou diplômes d'études obtenus
6. le cas échéant, pour le statut du fonctionnaire communal, une copie du certificat de réussite à l'épreuve d'aptitude générale de l'examen-concours de l'Etat, ainsi qu'une copie du certificat de réussite à un examen d'admissibilité pour le secteur communal

Les candidatures munies des pièces à l'appui requises sont à adresser:

*Administration communale de Kayl
Collège des bourgmestre et échevins
4, rue de l'Hôtel de Ville,
L-3674 Kayl*

pour le 18 décembre 2020 au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

Kayl, le 21 novembre 2020

s. Le collège des bourgmestre et échevins